

Séance publique du 25 juin 2001

Délibération n° 2001-0149

commission principale :

objet : **Exercice 2001 - Décisions modificatives**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis à l'agrément du Conseil diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2001 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières sont toujours soumises au Conseil puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées sont soumis au Conseil.

I- Budget principal - section de fonctionnement

Le conseil de Communauté a décidé, lors de sa séance du 27 mars 2001, d'accorder une subvention exceptionnelle de 0,100 MF à l'association sportive de la communauté urbaine de Lyon (ASCUL), pour l'organisation du 21° tournoi inter-communauté qui sera organisé cette année, comme en 1992, à Lyon. Il est proposé de financer cette opération à partir des crédits inscrits au budget primitif 2001 dans le cadre de la création de la maison des éco-technologies, ce projet prenant du retard (renvoi n° 1).

Dans les secteurs où un programme d'aménagement d'ensemble (PAE) a été approuvé, il peut être mis à la charge des constructeurs, tout ou partie des équipements publics réalisés, pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers. La société anonyme Deviq Rhône-Alpes s'est ainsi acquittée, pour les aménagements réalisés, dans le périmètre du PAE Mi-Plaine à Saint Priest, de 11,410 MF, sous la forme de cessions gratuites de terrains et remises d'ouvrages. La Communauté urbaine s'était engagée, en contrepartie, à réaliser des équipements publics dans un délai de 10 ans, délai qui a expiré en 1995 sans que les travaux aient été entrepris. De ce fait, le tribunal administratif de Lyon a condamné la Communauté urbaine à restituer, à la société anonyme Deviq Rhône-Alpes, la somme de 4,396 MF, correspondant au montant initialement versé, déduction faite de la taxe locale d'équipement. Cette somme portant intérêt au taux légal à compter du 16 mars 1995 a été estimée à 5,632 MF. Cette dépense exceptionnelle pourrait être financée par les dépenses imprévues (renvoi n° 2).

Le volet routier du contrat de plan a été provisionné à hauteur de 8,100 MF au budget primitif 2001 :

- sur 5 MF destinés au projet relatif à l'autoroute A45, seuls 2,5 MF devraient être appelés cette année,
- sur 2,6 MF concernant les protections phoniques, 1,410 MF serait à verser en 2001,
- l'estimation de 0,500 MF pour la gestion des trafics n'est pas remise en cause à l'heure actuelle.

Ce disponible dégagé sur le contrat de plan pourrait permettre de financer plusieurs opérations en cours.

En ce qui concerne le programme mixte de voirie, le département du Rhône a appelé 4,435 MF au titre de l'exercice 2000. La prévision inscrite au budget primitif, de 2 MF, pourrait être complétée pour 2,435 MF par un prélèvement sur le volet routier du contrat de plan (renvoi n° 3).

Par délibération en date du 26 février 2001, le conseil de Communauté a décidé d'accorder une subvention d'équipement de 0,160 MF à la ville de Saint Priest, pour la remise en état de la chaussée des impasses privées du lotissement de Manissieux qui sont régulièrement empruntées par les camions de ramassage des ordures ménagères. Il pourrait également être envisagé de financer cette nouvelle subvention à partir du volet routier du contrat de plan (renvoi n° 4).

La démolition du numéro 36 de la rue du Boutaret à Sathonay Camp, dans le cadre de la gestion des ruisseaux, revêtant un caractère d'urgence, pourrait être également financée à partir du contrat de plan, pour un montant de 0,560 MF.

L'ensemble de ces mouvements porterait sur le volet routier du contrat de plan à 4,945 MF (renvoi n° 5).

Les rattachements de charges à l'exercice 2000 ont représenté 143,612 MF. Le solde des rattachements, non mandatés à ce jour et ne devant plus l'être d'ici la fin de l'année, s'élève à 19 MF. Pour permettre une remise à niveau du réalisé de l'exercice 2001, 1 080 mandats ont été émis à l'ordre du trésorier principal, tandis qu'un titre d'annulation était réalisé parallèlement, pour le même montant.

Cette annulation de rattachement génère une recette exceptionnelle, dont 13 MF pourraient être réaffectés à la politique de l'habitat pour permettre une remise à niveau des engagements pris en 2000 et 2001. Le solde, soit 6 MF, serait affecté en dépenses imprévues (renvoi n° 6).

Un disponible de 1 MF peut être dégagé sur la subvention au Conseil général, inscrite au budget primitif 2001 pour l'aménagement du boulevard du Valvert à Tassin la Demi Lune. Il permet d'augmenter la dotation prévue pour le remboursement aux communes des rémunérations des chefs de projets DSU (renvoi n° 7).

Par délibération en date du 30 octobre 2000, le conseil de Communauté a décidé d'attribuer à la commune de Saint Priest une subvention de fonctionnement d'un montant de 0,121 MF, pour la gestion des copropriétés Alpes-Bellevue et Beauséjour. Une réaffectation de crédit peut être envisagée à l'intérieur de l'opération (renvoi n° 8).

Un réajustement de 0,010 MF de la subvention allouée au foyer Notre Dame des sans abris doit être effectué, pour permettre les paiements au titre des exercices 1999 et 2000 (0,010 MF seulement étant inscrits au budget primitif 2001). Par ailleurs, conformément à la délibération en date du 8 juillet 1999, un fonds de concours de 0,138 MF doit être accordé à l'OPAC du Grand Lyon dans le cadre du DSU de Bron-Parilly. Enfin, pour régularisation des conventions de DSU annexées aux délibérations des 27 septembre 1999 et 22 janvier 2001, une subvention de fonctionnement de 0,071 MF doit être allouée à la ville d'Oullins.

Le financement peut être assuré à partir de l'opération 0060 - DSU Vaulx en Velin et l'opération 0063 - DSU Bel Air-les Brosses puisque 0,077 MF affecté à cette opération concerne en fait la gestion de proximité et font donc double emploi avec les inscriptions budgétaires prévues sur l'opération 0452 - gestion de proximité dans les DSU (renvoi n° 9).

Au budget primitif 2001, le versement d'une subvention de 0,525 MF, à la ville de Saint Fons, a été prévu, dans le cadre du DSU de Saint Fons-Arsenal. Or la répartition par nature budgétaire paraît inappropriée aujourd'hui puisque la participation communautaire concerne à la fois le fonctionnement (compte 657 340) et l'aménagement d'un équipement (compte 657 540). Le réajustement correspondant à 0,320 MF est présenté au renvoi n° 10.

Par délibération en date du 18 décembre 2000, le conseil de Communauté a décidé de s'associer à l'Etat et à la ville de Vaulx en Velin pour créer le Groupement d'intérêt public (GIP) de Vaulx en Velin. La participation communautaire de 0,440 MF serait prélevée, comme prévu dans la délibération, sur la politique de la ville (renvoi n° 11).

Il n'a pas été prévu de subventions aux communes dans le budget primitif 2001 pour la réalisation de l'opération vitrine incluse dans l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de Saint Fons. Or, en vertu des délibérations en date des 20 octobre 1997 et 8 juin 2000, la communauté urbaine de Lyon est redevable de 0,112 MF, à la ville de Saint Fons. Le financement peut être fait à l'intérieur de l'opération 0117 - OPAH, à partir du crédit destiné aux subventions d'équipement aux organismes privés (renvoi n° 12).

Pour mettre en oeuvre une étude de projet urbain pour le secteur de Gerland, dont le coût est estimé à 0,337 MF, il est proposé d'avoir recours aux crédits d'études générales (renvoi n° 13).

La Communauté urbaine a inscrit 3,070 MF au budget primitif 2001 pour soutenir le projet nature. La prévision d'appel de fonds s'élève aujourd'hui à 2,391 MF. Il est proposé de réaffecter la différence à la lutte contre l'ambrosie, soit 0,679 MF (renvoi n° 14).

Dans le cadre de la ZAC "Long de Feuilly" à Saint Priest, la communauté urbaine de Lyon a signé une convention avec l'Office national des forêts pour l'entretien de la coulée verte qui se monte à 0,337 MF. Le financement de cette convention pourrait être réalisé à partir des frais d'études inscrits au budget primitif 2001 pour le tronçon ouest du périphérique (renvoi n° 15).

La communauté urbaine de Lyon, dans le cadre de sa politique de développement économique, a décidé de mettre des locaux à la disposition des jeunes entreprises souhaitant s'installer dans l'agglomération. Pour ce faire, des prises à bail ont été réalisées dans les 2° et 7° arrondissements de Lyon. Elles permettront l'installation d'entreprises spécialisées dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et la création d'un pôle bio. Les dépenses de loyers, charges et entretien des locaux ont été estimées à 2,438 MF (renvoi n° 16).

En ce qui concerne la location des locaux occupés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'inscription budgétaire 2001 est supérieure de 0,074 MF au coût réel estimé. Il est donc proposé de réaffecter ce crédit aux dépenses générales de fonctionnement de l'action foncière (renvoi n° 17).

Exercice 2001 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement (en F) - tableau n° 1 (en F) -

| Imputation | Dépenses | Imputation | Recettes |
|---|----------------|------------|----------|
| renvoi n° 1 | | | |
| compte 657 380 subvention de fonctionnement aux autres organismes publics fonction 90 | -100 000,00 | | |
| compte 657 480 subvention de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 01 | 100 000,00 | | |
| renvoi n° 2 | | | |
| compte 022 000 dépenses imprévues fonction 01 | - 5 632 267,79 | | |
| compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 824 opération 0071 - Saint-Priest PAE Mi-Plaine | 5 632 267,79 | | |
| renvoi n° 3 | | | |
| compte 657 110 subvention d'équipement à l'Etat fonction 822 opération 0534 contrat de plan - volet routier | - 2 434 547,00 | | |
| compte 657 130 subvention d'équipement au département fonction 822 opération 0033 - programme mixte de voirie | 2 434 547,00 | | |

| | | | |
|--|--|--|---------------|
| renvoi n° 4 compte 657 110 subvention d'équipement à l'Etat fonction 822 opération 0534 contrat de plan - volet routier compte 657 140 subvention d'équipement aux communes fonction 822 | - 160 000,00 160 000,00 | | |
| renvoi n° 5 compte 657 110 subvention d'équipement à l'Etat fonction 822 opération 0534 - contrat de plan - volet routier compte 615 221 démolitions fonction 811 opération 0111 - domaine privé | -560 000,00 560 000,00 | | |
| renvoi n° 6 compte 657 170 subvention d'équipement aux établissements publics locaux fonction 824 opération 0116 - habitat adapté compte 657 280 subvention d'équipement aux organismes privés fonction 824 opération 0116 - habitat adapté compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 824 compte 022 000 dépense imprévues fonction 01 | 7 000 000,00 5 700 000,00 300 000,00 6 000 000,00 | compte 771 800 autres produits exceptionnels fonction 01 | 19 000 000,00 |
| renvoi n° 7 compte 657 130 subvention d'équipement au département fonction 822 opération 0435 - TNP Tassin la Demi Lune aménagement du Valvert compte 628 780 remboursements de frais à d'autres organismes fonction 824 | - 1 000 000,00 1 000 000,00 | | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| <p>renvoi n° 8</p> <p>compte 657 280 subvention d'équipement aux organismes privés fonction 824 opération 0409 - aide à l'habitat pour les propriétaires privés</p> <p>compte 657 340 subvention de fonctionnement aux communes fonction 824 opération 0409 - aide à l'habitat pour les propriétaires privés</p> | <p>- 121 500,00</p> <p>121 500,00</p> | | |
| <p>renvoi n°9</p> <p>compte 657 570 fonds de concours aux autres établissements publics locaux fonction 824 opération 0060 - DSU Vaulx en Velin</p> <p>compte 657280 subvention d'équipement aux organismes privés fonction 824 opération 0063 - DSU Bel Air-les Brosses</p> <p>compte 657 280 subvention d'équipement aux organismes privés fonction 824 opération 0268 - DSU Mions-les Brosses</p> <p>compte 657 570 fonds de concours aux autres établissements publics locaux fonction 824 opération 0046 DSU Bron-Parilly</p> <p>compte 657 340 subvention de fonctionnement aux communes fonction 824 opération 0054 - DSU Oullins</p> <p>compte 657 540 fond de concours aux communes fonction 824 opération 0053 - DSU Meyzieu-les Plantées</p> | <p>- 142 994,40</p> <p>- 76 500,00</p> <p>10 000,00</p> <p>138 208,00</p> <p>71 246,00</p> <p>40,40</p> | | |
| <p>renvoi n° 10</p> <p>compte 657 540 fonds de concours aux communes fonction 824 opération 057 - DSU Saint Fons- Arsenal</p> | <p>- 320 000,00</p> | | |

| | | | |
|---|--------------|--|--|
| compte 657 340 subvention de fonctionnement aux communes fonction 824 opération 057 - DSU Saint Fons-Arsenal | 320 000,00 | | |
| renvoi n° 11 | | | |
| compte 617 100 études fonction 824 | - 440 000,00 | | |
| compte 657 380 subvention de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 824 | 440 000,00 | | |
| renvoi n° 12 | | | |
| compte 657 280 subvention d'équipement aux organismes privés fonction 824 opération 0117 - OPAH | - 111 807,00 | | |
| compte 657 140 subvention d'équipement aux communes fonction 824 opération 0117 - OPAH | 111 807,00 | | |
| renvoi n° 13 | | | |
| compte 617 100 études fonction 824 | - 337 000,00 | | |
| compte 617 100 études fonction 820 opération 0001 - Lyon 7° secteur de Gerland | 337 000,00 | | |
| renvoi n° 14 | | | |
| compte 657 140 subvention d'équipement aux communes fonction 833 opération 0102 - écologie urbaine | - 678 862,94 | | |
| compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 832 opération 0102 - écologie urbaine | 678 862,94 | | |

| | | | |
|---|----------------|--|--|
| renvoi n° 15 | | | |
| compte 617 100 études fonction 822 opération 0185 - tronçon ouest du périphérique | - 337 000,00 | | |
| compte 615 240 entretien des bois et forêts fonction 824 opération 0003 - Saint Priest ZAC "Long de Feuilly" | 337 000,00 | | |
| renvoi n° 16 | | | |
| compte 657 180 subvention d'équipement aux organismes publics fonction 90 opération 0448 - développement technopole | - 30 000,00 | | |
| compte 615 610 contrats de maintenance fonction 020 opération 0549 - accueil des jeunes entreprises | 30 000,00 | | |
| compte 657 180 subvention d'équipement aux organismes publics fonction 90 opération 0448 - développement technopole | - 1 060 000,00 | | |
| compte 613 210 redevance d'occupation du domaine public fonction 020 opération 0549 - accueil des jeunes entreprises | 1 029 550,00 | | |
| compte 613 210 redevance d'occupation du domaine public fonction 020 | 30 450,00 | | |
| compte 657 180 subvention d'équipement aux organismes publics fonction 90 opération 0448 - développement technopole | - 247 000,00 | | |
| compte 622 600 honoraires fonction 020 opération 0549 - accueil des jeunes entreprises | 7 000,00 | | |

| | | | |
|--|--------------|--|--|
| compte 622 600 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 020 | 240 000,00 | | |
| compte 657 180 subvention d'équipement aux organismes publics fonction 90 opération 0448 - développement technopole | - 700 000,00 | | |
| compte 615 220 travaux d'entretien des bâtiments fonction 020 opération 0549 - accueil des jeunes entreprises | 210 000,00 | | |
| compte 615 220 travaux d'entretien des bâtiments fonction 020 | 490 000,00 | | |
| compte 657 180 subvention d'équipement aux organismes publics fonction 90 opération 0448 - développement technopole | -30 000,00 | | |
| compte 628 300 frais de nettoyage des locaux fonction 020 opération 0549 - accueil des jeunes entreprises | 30 000,00 | | |
| compte 657 180 subvention d'équipement aux organismes publics fonction 90 opération 0448 - développement technopole | - 242 080,00 | | |
| compte 614 100 charges locatives fonction 020 opération 0549 - accueil des jeunes entreprises | 157 060,17 | | |
| compte 614 100 charges locatives fonction 020 | 85 019,83 | | |
| compte 657 180 subvention d'équipement aux organismes publics fonction 90 opération 0448 - développement technopole | - 121 800,00 | | |
| compte 613 210 loyer des bâtiments fonction 020 | 121 800,00 | | |

| | | | |
|---|-------------|--|--|
| compte 657 180 subvention d'équipement aux organismes publics fonction 90 | - 8 770,00 | | |
| compte 614 100 charges locatives fonction 020 | 8 770,00 | | |
| renvoi n° 17 | | | |
| compte 614 100 charges locatives fonction 020 opération 0520 - implantation de l'antenne Organisation mondiale de la santé | - 73 840,00 | | |
| compte 635 120 taxes foncières fonction 020 | 73 840,00 | | |

II - Budget principal - section d'investissement

Dans le cadre du tronçon nord du périphérique (TNP), des titres de recettes ont été émis en 1999, à l'encontre du département du Rhône, pour une valeur totale de 3,85 MF. Le montant de ces participations a été repris dans l'avenant n° 3 de la convention-cadre avec le Conseil général, qui définit les nouveaux modes de financement des tronçons nord et ouest du périphérique. Les écritures de 3,85 MF passées en 1999 sont donc à annuler et doivent faire l'objet de mandats de régularisation pour le même montant. La ligne de sûreté budgétaire pourrait alimenter la dépense correspondante. Le détail de ces mouvements figure au renvoi n° 18.

Toujours pour cet ouvrage, la société d'équipement du Rhône et de Lyon a acheté des tènements fonciers pour le compte de la Communauté urbaine. Ces dépenses ont donné lieu à des versements d'avances de trésorerie. Des justificatifs d'acquisitions, pour une somme totale de 8,91 MF, ont été transmis par la SERL. Il est donc nécessaire de réaliser les écritures d'immobilisations ; à savoir l'émission d'un titre au compte 238 100 - avances et acomptes versés à mandataire et d'un mandat au compte 231 510 - travaux de voirie. Le solde restant à régulariser, après réception de justificatifs, représentera encore 5,97 MF (renvoi n° 19).

La communauté urbaine de Lyon effectue des acquisitions foncières pour le compte de collectivités et notamment les communes. Celles-ci financent les opérations par avances. Une enveloppe de 25 MF a été votée au budget primitif, en dépenses comme en recettes. Les projets de préfinancements connus à ce jour ne pourront pas être totalement engagés avec les crédits existants. 15 MF supplémentaires pourraient assurer le bon déroulement de ce programme. Ces inscriptions équilibrées sont présentées au renvoi n° 20.

Par ailleurs, à la fin de l'année 2000, les acomptes versés à la société G3A, assistant à la maîtrise d'ouvrage à la construction de l'Ecole nationale supérieure des lettres et des sciences humaines (ENS), restent à immobiliser pour la somme de 27,27 MF. Pour effectuer les écritures comptables correspondantes, à réception des justificatifs de paiements, il est souhaitable d'abonder du même montant la ligne de recette du compte 2381. Cette prévision nouvelle pourrait être prélevée de la ligne pour la récupération du FCTVA des dépenses éligibles ordinaires, c'est-à-dire autres que celles relatives au TNP ; ceci en attendant la notification par les services de l'Etat du produit attribué à la Communauté urbaine (renvoi n° 21).

Pour l'opération ENS, il est également prévu une annulation partielle de titre émis en 2000 pour un montant de 0,07 MF (renvoi n° 22).

D'autres inscriptions de recettes sont proposées.

D'une part, il s'agit d'appeler les fonds de l'Etat (0,15 MF) et de la ville de Vaulx en Velin (0,15 MF) qui participent aux frais d'installation de bornes mobiles pour la porte verte du parc de Miribel-Jonage. En contrepartie, le crédit de sûreté budgétaire est abondé de 0,30 MF (renvoi n° 23).

D'autre part, la ville de Lyon apporte son concours pour la requalification de la rue Pauline Marie Jaricot de Lyon 5°, en finançant les travaux communautaires (0,675 MF) et les équipements d'éclairage public (0,70 MF) (renvoi n° 24). L'ouverture de ces nouvelles lignes de recettes permettrait simultanément le réabondement du crédit de travaux correspondant. Cependant, 0,23 MF serait encore nécessaire pour assurer le paiement des aménagements engagés sur cette opération ; pour cela un complément de crédit pourrait être prélevé sur le dossier Lyon-Confluence à Lyon 2°. La ligne de travaux pour la rue Pauline Marie Jaricot serait portée à 3,06 MF, hors les écritures de régularisation sur exercices antérieurs identifiées ci-après.

Enfin, la Communauté urbaine pourrait encaisser les participations attendues pour les travaux effectués dans le quartier Monmousseau à Vénissieux, dans le cadre de la gestion de proximité (0,45 MF) et pour l'aménagement de la place Pranard à Villeurbanne (0,64 MF), en prévoyant le transfert d'une recette de 0,52 MF de l'opération de développement social des quartiers de Vaulx en Velin (renvoi n° 25).

La prévision de la section d'investissement, en dépenses et en recettes, pourrait être augmentée de 24,15 MF pour assurer des corrections de mandats et de titres émis sur exercices antérieurs (renvoi n° 26). Parmi les annulations et les réémissions d'écritures qu'il est nécessaire d'effectuer, certaines concernent :

- le versement en 1999, par la Communauté urbaine, d'une somme de 15 MF à la SEM Lyon-Confluence, analysé initialement comme une avance de trésorerie (compte 2381) et qu'il convient d'enregistrer en prêt, remboursable en 2003 (compte 274),
- des déconsignations foncières : d'une part initialisée par l'opération d'aménagement du boulevard urbain ouest à Saint Genis Laval et au profit de la Communauté urbaine pour 0,008 MF, d'autre part engagée dans le cadre d'une acquisition par avances, au bénéfice de L'OPAC du Grand Lyon (4 MF). Il convient dans ce dernier cas d'annuler également la recette encaissée,
- l'imputation de certains travaux, effectués en 1999 et 2000 dans le quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin, en dépenses pour le compte de tiers (compte 458 189) pour un montant total de 1,22 MF,
- le transfert de mandats représentant 0,902 MF, émis en référence à l'opération des petits aménagements de voirie au bénéfice du syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise, alors qu'ils concernaient spécifiquement les traitements des espaces publics liés au réseau tramway,
- l'annulation de mandats émis à tort sur l'opération parc des Hauteurs pour 0,89 MF et leur réémission sur le dossier de la rue Pauline Jaricot à Lyon 5°.

Certaines décisions modificatives correspondent à des mouvements de prévision pour ajuster les imputations comptables du budget primitif.

La signature en juillet dernier, d'une convention de mandat avec la ville de Lyon, qui confie à la Communauté urbaine l'installation des équipements d'éclairage public boulevard Vivier Merle à Lyon 3°, suppose l'ouverture d'un compte de tiers spécifique. Des transferts de prévisions, en dépenses comme en recettes, sont à réaliser sur ce nouveau poste. Ces mouvements sont proposés pour la somme de 8,5 MF (renvoi n° 27).

Les aménagements des places Sublet et Barbusse à Vénissieux devraient se terminer cette année. Pour enregistrer la totalité des engagements de la Communauté urbaine avant la clôture de ce chantier, il serait indispensable d'apporter 1,50 MF supplémentaire à l'opération. Cette somme est disponible sur l'opération de l'axe Moncey-Paul Bert à Lyon 3° (renvoi n° 28).

L'indexation du dépôt de garantie pour les locaux mis à disposition de l'antenne de l'Organisation mondiale de la santé (0,001 MF) et le versement d'une nouvelle caution, à la charge de la Communauté urbaine, pour l'installation future d'entreprises spécialisées en biotechnologie à Lyon 7° (0,40 MF) sont des dépenses qui n'ont pas été identifiées dans le budget primitif. Pour assurer le paiement de ces frais, un prélèvement peut être effectué sur la ligne des acquisitions de terrains pour la recomposition de l'îlot Feuillat à Lyon 3°. Le budget d'investissement de ce projet est encore de 17,6 MF après validation de ce mouvement (renvoi n° 29).

Les mouvements figurant au renvoi n° 30 ont pour objet l'ajustement de prévisions entre les comptes 20, 21, 23 et 4581, sans toutefois modifier l'enveloppe ouverte au budget primitif pour chaque opération. Au total, ces décisions modificatives représenteraient un transfert d'inscriptions de dépenses de 9,77 MF.

Cette année, une enveloppe de 7,5 MF a été affectée à la grosse maintenance des installations de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-sud. La réfection de la chambre de combustion d'une des chaudières du bâtiment pourrait être engagée dans l'exercice, dans la mesure où la prévision de dépenses est augmentée de 2 MF. Par ailleurs, la mise en œuvre de la collecte sélective sur la commune de Bron a été reportée en 2002. Le disponible dégagé pourrait financer le programme de travaux de l'usine (renvoi n° 31).

Pour le plan d'aménagement d'ensemble, place centrale de Craponne, les propositions de décisions modificatives assureraient en recettes et en dépenses, la régularisation comptable des avances de trésorerie versées à la SERL ainsi que le paiement de travaux complémentaires et la rémunération du mandataire. Les écritures présentées au renvoi n° 32 aboutiraient à augmenter la prévision de 0,96 MF.

Le 26 février 2001, le conseil de Communauté s'est prononcé favorablement pour le remboursement anticipé de quatre emprunts contractés à moyen terme pour l'achat de l'ouvrage du TNP. Un remboursement partiel a déjà été effectué pour la somme de 21 MF ; le solde de cette opération constitue une dépense de 555 MF qu'il conviendrait de réaliser pendant l'été. Pour ne pas pénaliser la gestion de trésorerie et augmenter inutilement les frais financiers, une inscription anticipée du produit du FCTVA, attendu pour les dépenses du TNP, pourrait être votée sur la base de 500 MF. L'opération de remboursement serait toutefois assurée pour sa totalité, par un prélèvement supplémentaire de 55 MF sur l'inscription de l'annuité de la dette mise en place au budget primitif. Après la notification du FCTVA, une proposition de décision modificative complémentaire pourrait être présentée à l'assemblée pour réajuster cette ligne (renvoi n° 33).

Exercice 2001 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement (en F) - tableau n° 2 -

| Dépenses | | Recettes | |
|--|----------------|---|-----------------|
| Imputations | Montant (F) | Imputations | Montant (F) |
| renvoi n° 18 | | | |
| compte 132 300 subventions du Département fonction 822 opération 0189 TNP échangeurs | 840 634,59 | | |
| opération 0190 TNP mesures d'accompagnement | 2 820 987,34 | | |
| opération 0191 TNP aménagement du Rhône | 188 811,38 | | |
| compte 020000 dépenses imprévues d'investisse- ment fonction 01 | - 3 850 433,31 | | |
| renvoi n° 19 | | | |
| compte 231 510 travaux de voirie fonction 822 opération 0187 TNP requalifications foncières | 8 907 474,11 | compte 238 100 avances et acomptes à mandataires fonction 822 opération 0187 | 8 907 474,11 |
| renvoi n° 20 | | | |
| compte 458 100 travaux pour le compte de tiers fonction 824 opération 0097 acquisitions foncières pour tiers | 15 000 000,00 | compte 458 200 fonction 824 opération 0097 | 15 000 000,00 |
| renvoi n° 21 | | | |
| | | compte 238 100 fonction 23 opération 0196 Lyon 7° ENS | 27 265 047,80 |
| | | compte 102 220 FCTVA fonction 01 | - 27 265 047,80 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| renvoi n° 22 compte 458 115 travaux pour le compte de tiers compte 458 215 fonction 23 opération 0196 | - 70 000,00 70 000,00 | | |
| renvoi n° 23 compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | 300 000,00 | compte 132 100 subventions de l'Etat compte 132 400 subventions des communes fonction 822 opération 0178 bornes mobiles | 150 000,00 150 000,00 |
| renvoi n° 24 compte 231 510 compte 458 107 travaux pour le compte de tiers fonction 822 opération 0430 Lyon 5° rue Pauline Marie Jaricot | 675 000,00 700 000,00 | compte 132 400 compte 458 207 fonction 822 opération 0430 | 675 000,00 700 000,00 |
| renvoi n° 25 | | compte 458 289 fonction 824 opération 0060 Vaulx en Velin DSU compte 458 282 fonction 824 opération 0452 gestion de proximité des DSU compte 132 100 fonction 824 opération 0271 Villeurbanne DSU | - 518 063,00 454 000,00 64 063,00 |
| renvoi n° 26 compte 274 000 prêts à des tiers fonction 824 opération 0500 Lyon Confluence compte 020 000 fonction 01 compte 458200 fonction 824 opération 0097 | 15 000 000,00 8 290,00 4 000 000,00 | compte 238 100 fonction 824 opération 0242 Lyon Confluence compte 211 200 terrains de voirie fonction 822 opération 0027 Saint Genis Laval boulevard urbain ouest compte 458100 fonction 824 opération 0097 | 15 000 000,00 8 290,00 4 000 000,00 |

| | | | |
|---|--|--|--------------------------|
| compte 231 510 compte 132 100 compte 458 189 travaux pour le compte de tiers fonction 824 opération 0060 Vaulx en Velin DSU | - 197 329,00 197 329,00 1 223 801,24 | compte 231 510 fonction 824 opération 0060 | 1 223 801,24 |
| compte 215 110 voirie terrestre | 47 769,89 | compte 215 110 voirie terrestre | 47 769,89 |
| compte 231 510 fonction 822 | 690 547,88 | compte 231 510 fonction 822 | 690 547,88 |
| compte 215 210 signalisation lumineuse | 18 759,98 | compte 215 210 signalisation lumineuse | 18 759,98 |
| compte 231 530 travaux de réseaux d'eau | 24 505,61 | compte 231 530 travaux de réseaux d'eau | 24 505,61 |
| compte 231 540 travaux de réseaux d'assainissement | 88 265,66 | compte 231 540 travaux de réseaux d'assainissement | 88 265,66 |
| compte 215 220 mobilier urbain fonction 821 opération 0283 tramway espaces publics | 32 653,66 | compte 215 220 mobilier urbain fonction 821 opération 0044 aménagement de voirie pour le SYTRAL | 32 653,66 |
| compte 231 510 fonction 822 opération 0430 Lyon 5° - rue Pauline Marie Jaricot | 894 000,00 | compte 231 510 compte 458 101 travaux pour le compte de tiers fonction 823 opération 0148 Lyon 5° - parc des Hauteurs | 744 500,00 149 500,00 |
| compte 020000 fonction 01 | 5 359,06 | compte 231 560 travaux fluviaux opération 0072 aménagements fluviaux | 2 231,00 |
| compte 020 000 dépenses imprévues fonction 01 | - 5 340,00 | compte 231 530 travaux de réseaux d'eau fonction 821 opération 0034 | 3 128,06 |
| compte 132 800 autres subventions d'équipement fonction 822 opération 0034 voirie de proximité fonction 822 | 5 340,00 | | |
| compte 020 000 fonction 01 | 2 155,20 | compte 458 100 fonction 824 opération 0097 acquisitions foncières pour tiers | 2 155,20 |

| | | | |
|---|--------------------------------|---|--------------------------------|
| compte 020 000 fonction 01 | 56 391,25 | compte 218 300 matériel de bureau et informatique fonction 020 opération 0114 matériel et outillage | 56 391,25 |
| compte 238 100 fonction 824 opération 0284 Neuville sur Saône - Genay ZI | 796,15 | compte 238 100 fonction 824 opération 0284 Neuville sur Saône - Genay ZI | 796,15 |
| compte 238 100 fonction 824 opération 0056 Rillieux la Pape - DSU ville nouvelle | 38 263,42 | compte 458 123 fonction 824 opération 0056 | 38 263,42 |
| renvoi n° 27 | | | |
| compte 231 510 compte 458 168 travaux pour le compte de tiers fonction 824 opération 0371 | - 8 500 000,00 8 500 000,00 | compte 132 400 compte 458 268 fonction 824 opération 0371 | - 8 500 000,00 8 500 000,00 |
| renvoi n° 28 | | | |
| compte 231 510 compte 458 194 travaux pour le compte de tiers fonction 824 opération 0195 Lyon 3° - Moncey Paul Bert | - 720 000,00 - 780 000,00 | | |
| compte 231 510 fonction 823 compte 458 142 fonction 823 opération 0156 Vénissieux - places Sublet et Barbusse | 720 000,00 780 000,00 | | |
| renvoi n° 29 | | | |
| compte 211 500 terrains bâtis fonction 90 opération 0482 Lyon 3° - îlot Feuillat | - 401 500,00 | | |
| compte 275 000 dépôts et cautionnements versés fonction 020 opération 0520 Lyon 7° - OMS | 1 500,00 | | |
| compte 275 000 fonction 020 opération 0549 accueil des jeunes entreprises | 400 000,00 | | |

| | | | |
|--|--------------------------------|--|--|
| renvoi n° 30 | | | |
| compte 231 210 démolitions | - 13 950,00 | | |
| compte 211 200 terrains de voirie | 13 950,00 | | |
| fonction 822 opération 0032 Villeurbanne - avenue Marc Sangnier | | | |
| compte 231 510 fonction 822 | - 367 000,00 | | |
| compte 215 210 signalisation lumineuse | 367 000,00 | | |
| fonction 821 opération 0036 aménagement de stations de taxis | | | |
| compte 231 510 compte 205 100 | - 59 800,00 59 800,00 | | |
| logiciels fonction 822 opération 0041 plan de jalonnement | | | |
| compte 231 510 compte 458 128 | - 9 512,28 8 280,00 | | |
| travaux pour le compte de tiers compte 211800 | 1 232,28 | | |
| autres terrains fonction 824 opération 0061 Vénissieux - DSU | | | |
| compte 231 510 compte 215 110 | - 1 285 000,00 1 285 000,00 | | |
| voirie terrestre fonction 824 opération 0195 Lyon 3° - Moncey-Paul Bert ouest | | | |
| compte 231 510 compte 215 110 | - 289 578,54 144 789,27 | | |
| fonction 822 compte 215 210 | 144 789,27 | | |
| fonction 821 opération 0295 Lyon 7° - route de Vienne place Belleville | | | |
| compte 231 510 compte 212 100 | - 150 000,00 150 000,00 | | |
| plantations d'arbres fonction 824 opération 0311 entrées de villes | | | |
| compte 203 100 frais d'études | - 80 000,00 | | |
| compte 231 510 fonction 824 | 10 000,00 | | |

| | | | |
|---|--|--|--|
| compte 231 540 travaux de réseaux d'assainissement fonction 821 opération 0332 Pierre Bénite - ZAC "d'Yvours" | 70 000,00 | | |
| compte 231 510 compte 211 200 terrains de voirie fonction 824 opération 0420 Oullins - Saulaie sud bretelle A 7 | - 1 264 000,00 1 264 000,00 | | |
| compte 215 110 compte 231 510 fonction 822 opération 0459 Saint Didier au Mont d'Or - rue Victor Hugo | - 207 257,52 207 257,52 | | |
| compte 231 582 ruisseaux compte 211 500 terrains bâtis fonction 811 opération 0496 eaux pluviales | - 19 596,32 19 596,32 | | |
| compte 215 110 compte 231 510 fonction 822 opération 0128 Vaulx en Velin - Gabriel Boissié | - 300 000,00 300 000,00 | | |
| compte 215 110 compte 231 510 fonction 822 opération 524 Lyon 3° - rue Etienne Richerand | - 140 000,00 140 000,00 | | |
| compte 211 800 autres terrains compte 212 100 compte 215 110 compte 231 510 fonction 824 Lyon 7° - boulevard scientifique | - 3 860 000,00 - 880 000,00 - 600 000,00 5 340 000,00 | | |
| compte 231 510 compte 212 100 fonction 824 opération 0057 Saint Fons - DSU Arsenal | - 100 000,00 100 000,00 | | |
| compte 231 510 compte 212 100 fonction 824 opération 0285 Craponne - ZI | - 80 000,00 80 000,00 | | |

| | | | |
|--|--|--|----------------|
| compte 231 510 compte 458 123 fonction 824 opération 0056 Rillieux la Pape - DSU ville nouvelle | - 63 798,75 63 798,75 | | |
| renvoi n° 31 compte 215 782 matériel et outillage de propreté fonction 812 opération 0100 collecte sélective compte 215 782 compte 231 580 travaux sur bâtiments industriels fonction 812 opération 0101 Lyon 7° - usine incinération Lyon- sud | - 2 000 000,00 500 000,00 1 500 000,00 | | |
| renvoi n° 32 compte 231 510 compte 238 100 fonction 824 opération 0065 Craponne - PAE place centrale | 1 107 038,49 - 150 000,00 | compte 238 100 fonction 824 opération 0065 | 957 038,49 |
| renvoi n° 33 compte 164 120 emprunts en unité monétaire francs fonction 01 | 500 000 000,00 | compte 102 220 FCTVA fonction 01 | 500 000 000,00 |

III - Budget principal - mouvements intersections

Par rapport séparé, le conseil de Communauté doit se prononcer sur la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat, relative à l'implantation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques à Villeurbanne (ENSSIB). Cette opération est identifiée dans le programme du contrat de plan Etat-Région pour la période 2000-2006. Dès 2001, elle pourrait donner lieu au lancement d'études estimées à 0,50 MF. Le financement de ce nouveau poste serait assuré à partir de l'enveloppe de 10 MF, votée en section de fonctionnement, pour le volet recherche et enseignement supérieur du contrat de plan. Le prélèvement serait ajusté du même montant (renvoi n° 34).

L'amortissement des subventions d'équipement transférables n'a pas été inscrit au budget primitif 2001. La prévision à ouvrir est aujourd'hui déterminée à 0,60 MF. Les inscriptions correspondantes, en dépenses d'investissement (compte 139) et en recettes de fonctionnement (compte 777) nécessiteraient une augmentation de l'autofinancement pour le même montant (renvoi n° 35).

Par délibération en date du 26 février 2001, le conseil de Communauté a autorisé la cession à la chambre de commerce et d'industrie du Havre, de deux cabines de péage des sites de Vaise et de la Pape, du tronçon nord du périphérique, pour un montant de 0,287 MF. La recette correspondante sera inscrite au compte 775 100, les sorties patrimoniales, en dépenses de fonctionnement, au compte 675 100, et en recettes d'investissement, au compte 215 220. Les écritures s'équilibrent globalement par un abondement des dépenses imprévues d'investissement (renvoi n° 36).

Le 27 novembre dernier, l'assemblée a accepté les termes de la convention avec la société Lyon Parc Auto pour le rachat de matériels de péage, de sécurité et de surveillance du parc de stationnement des berges du Rhône. Par ailleurs, il avait été décidé que la Communauté urbaine rétrocéderait ces équipements à la société européenne de stationnement, nouvel exploitant du parc de stationnement. L'achat et la vente sont effectués pour un même montant de 0,29 MF. Les décisions correspondantes sont présentées au renvoi n° 37. Il n'y a pas lieu de constater de différence sur réalisation.

Dans le cadre des activités foncières de la Communauté urbaine, plusieurs écritures pour ordre relatives à des échanges avec divers tiers ou des cessions de tenements sont à enregistrer (renvoi n° 38).

Treize opérations constituent des échanges : les immeubles reçus sont à intégrer au patrimoine pour un montant total de 14,33 MF ; les cessions communautaires sont sorties du bilan pour une valeur historique de 9,22 MF ; les plus et moins-values résultant de ces échanges sont calculées respectivement pour les sommes de 0,039 MF et 5,69 MF.

Comme décidé dans une délibération en date du 21 février 2000, la Communauté urbaine remet également à la SERL l'ensemble des propriétés immobilières qui sont dans le périmètre de la ZAC "du Quartier de l'Industrie" à Lyon 9°. Celles-ci représentent 25,61 MF. La vente est consentie au prix de 12,2 MF avec un paiement échelonné dont l'annuité 2001 s'élève à 10 MF. Une différence négative de 13,41 MF doit être constatée pour ce dossier.

Enfin, une cession à titre gratuit est consentie à L'OPAC du Grand Lyon pour un terrain situé à Lyon 8°, rue Joseph Chalier. La sortie patrimoniale du bien est proposée pour la somme de 0,01 MF.

Exercice 2001 - décisions modificatives - budget principal - mouvements intersections (en F) - tableau n° 3 -

| Dépenses | | Recettes | |
|--|--------------|--|-------------|
| Imputations | Montant (F) | Imputations | Montant (F) |
| renvoi n° 34 | | | |
| compte 657 180 subventions d'équipements aux organismes publics fonction 90 opération 0532 contrat de plan - recherche et enseignement supérieur | - 500 000,00 | | |
| compte 023 000 virement à la section d'investis- sement fonction 01 | 500 000,00 | compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01 | 500 000,00 |
| compte 458 159 travaux pour le compte de tiers fonction 23 opération 544 Villeurbanne - ENSSIB | 500 000,00 | | |
| renvoi n° 35 | | | |
| compte 139 110 subventions d'équipement transférées de l'Etat | 24 185,00 | | |
| compte 139 120 subventions d'équipement transférées de la Région | 228 081,00 | | |

| | | | |
|--|------------|--|------------|
| compte 139 180 autres subventions d'équipement transférées | 352 695,00 | compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01 | 604 961,00 |
| compte 023 000 virement à la section d'investis- sement fonction 01 | 604 961,00 | compte 777 000 quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat fonction 01 | 604 961,00 |
| renvoi n° 36 | | | |
| compte 215 220 mobilier urbain fonction 821 opération 0114 matériels et outillage | 291 824,00 | compte 215 220 fonction 821 opération 0114 | 291 824,00 |
| compte 675 100 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 01 | 291 824,00 | compte 775 100 produits des cessions d'immobilisa- tion | 291 824,00 |
| renvoi n° 37 | | | |
| compte 675 100 valeur comptable des Immobilisations cédées fonction 822 | 287 040,00 | compte 775 100 produit des cessions d'immobilisa- tion fonction 822 | 287 040,00 |
| compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | 287 040,00 | compte 215 220 mobilier urbain fonction 822 | 287 040,00 |
| renvoi n° 38 | | | |
| compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 0096 - réserves foncières | 192 240,00 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soulte fonction 824 | 192 240,00 |
| compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 0096 - réserves foncières | 154 710,00 | compte 132 800 autres subventions d'équipements non transférables fonction 822 | 154 710,00 |
| compte 675 100 valeur comptable des immobilisations cédées fonction 824 | 237 959,09 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 | 237 959,09 |
| compte 192 000 différences sur réalisation fonction 01 | 45 719,09 | compte 776 100 différences sur réalisation fonction 01 | 45 719,09 |
| compte 211 200 terrains de voirie fonction 824 opération 0499 - acquisitions foncières | 191 710,00 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soulte fonction 824 | 191 710,00 |

| | | | |
|---|--------------|---|--------------------------------|
| compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 | 153 897,08 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 | 153 897,08 |
| compte 676 100 différences sur réalisation fonction 01 | 37 812,92 | compte 192 000 différences sur réalisation fonction 01 | 37 812,92 |
| compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 0264 - Lyon 7° - boulevard scientifique | 1 965 600,00 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange voie d'échange hors soulte fonction 824 | 1 965 600,00 |
| compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 | 2 574 950,95 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 001 - Lyon 7° - secteur de Gerland | 1 761 461,43 813 489,52 |
| compte 192 000 différences sur réalisation fonction 01 | 609 350,95 | compte 776 100 différences sur réalisation fonction 01 | 609 350,95 |
| compte 211 500 terrains bâtis fonction 822 opération 0014 – Lyon 3° - rue de la Villette | 1 071 000,00 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soulte fonction 824 | 1 071 000,00 |
| compte 211 500 terrains bâtis fonction 822 opération 0014 - Lyon 3° - rue de la Villette | 306 500,00 | compte 132 800 autres subventions d'équipements non transférables fonction 822 | 306 500,00 |
| compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 | 1 116 748,69 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 | 1 116 748,69 |
| compte 192 000 différences sur réalisation fonction 01 | 45 748,69 | compte 776 100 différences sur réalisation fonction 01 | 45 748,69 |
| compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 0264 - Lyon 7°- boulevard scientifique | 430 000,00 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange voie d'échange hors soulte fonction 824 | 430 000,00 |
| compte 674 100 subventions exceptionnelles fonction 820 | 2 800,00 | compte 778 200 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soulte fonction 824 | 2 800,00 |

| | | | |
|--|------------|--|------------|
| compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 | 526 685,14 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 0264 - Lyon 7° - boulevard scientifique | 526 685,14 |
| compte 192 000 différences sur réalisation fonction 01 | 93 885,14 | compte 776 100 différences sur réalisation fonction 01 | 93 885,14 |
| compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | 2 800,00 | | |
| compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01 | -2 800,00 | | |
| compte 211 200 terrains de voirie fonction 822 opération 0499 - acquisitions foncières | 2 110,00 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soulte fonction 824 | 2 110,00 |
| compte 674 100 subventions exceptionnelles fonction 820 | 75,00 | compte 778 200 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soulte fonction 824 | 75,00 |
| compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 | 2 185,00 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 0264 - Lyon 7° - boulevard scientifique | 2 185,00 |
| compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | 75,00 | | |
| compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01 | - 75,00 | | |
| compte 211 200 terrains de voirie fonction 822 opération 0499 - acquisitions foncières | 39 600,00 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soulte fonction 824 | 39 600,00 |
| compte 674 100 subventions exceptionnelles fonction 820 | 5 200,00 | compte 778 200 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soulte fonction 824 | 5 200,00 |
| compte 675 100 valeurs comptables des Immobilisations cédées fonction 824 | 43 149,28 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 | 43 149,28 |

| | | | |
|---|---------------|--|---------------|
| compte 676 100 différences sur réalisation fonction 01 | 1 650,72 | compte 192 000 différences sur réalisation fonction 01 | 1 650,72 |
| compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | 5 200,00 | | |
| compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01 | - 5 200,00 | | |
| compte 276 400 créances sur particuliers fonction 824 opération 0092 - acquisitions foncières en annuité | 12 200 000,00 | compte 775 200 produit des cessions immobilières fonction 824 | 12 200 000,00 |
| compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 | 25 610 518,00 | compte 211 800 autres terrains fonction 820 opération 0096 | 1 864 670,34 |
| | | compte 211 800 autres terrains fonction 824 | 23 745 847,66 |
| compte 192 000 différences sur réalisation fonction 01 | 13 410 518,00 | compte 776 100 différences sur réalisation fonction 01 | 13 410 518,00 |
| compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | 10 000 000,00 | compte 276 400 créances sur particuliers fonction 824 opération 0092 | 10 000 000,00 |
| compte 211 200 terrains de voirie fonction 822 opération 0499 - acquisitions foncières | 22 000,00 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soulte fonction 824 | 22 000,00 |
| compte 211 200 terrains de voirie fonction 822 opération 0499 - acquisitions foncières | 397 000,00 | compte 132 800 autres subventions d'équipement fonction 822 | 397 000,00 |
| compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 | 23 193,47 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 | 23 193,47 |
| compte 192 000 différences sur réalisation fonction 01 | 1 193,47 | compte 776 100 différences sur réalisation fonction 01 | 1 193,47 |
| compte 211 200 terrains de voirie fonction 822 opération 0378 - Craponne - élargissement de la voie romaine | 119 200,00 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soulte fonction 824 | 119 200,00 |

| | | | |
|---|------------|--|------------|
| compte 211 200 terrains de voirie fonction 822 opération 0378 - Craponne - élargissement de la voie romaine | 24 400,00 | compte 132 800 autres subventions d'équipement fonction 822 | 24 400,00 |
| compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 | 121 102,49 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 | 121 102,49 |
| compte 192 000 différences sur réalisation fonction 01 | 1 902,49 | compte 776 100 différences sur réalisation fonction 01 | 1 902,49 |
| compte 211 200 terrains de voirie fonction 822 opération 0499 - acquisitions foncières | 290 000,00 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soulte fonction 824 | 290 000,00 |
| compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 | 711 699,02 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 | 711 699,02 |
| compte 192 000 différences sur réalisation fonction 01 | 421 699,02 | compte 776 100 différences sur réalisation fonction 01 | 421 699,02 |
| compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 0007 - Oullins - secteur Narcisse Bertholley | 14 000,00 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soulte fonction 824 | 14 000,00 |
| compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 | 230 692,32 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 | 230 692,32 |
| compte 192 000 différences sur réalisation fonction 01 | 216 692,32 | compte 776 100 différences sur réalisation fonction 01 | 216 692,32 |
| compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 0204 - pôle économique ouest du Grand Lyon | 112 320,00 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soulte fonction 824 | 112 320,00 |
| compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 | 80 184,03 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 opération 254 | 80 184,03 |
| compte 676 100 différences sur réalisation fonction 01 | 32 135,97 | compte 192 000 différences sur réalisation fonction 01 | 32 135,97 |

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| compte 211 500 terrains bâtis fonction 822 opération 0014 - Lyon 3° - rue de la Villette | 4 000 000,00 | compte 778 100 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange hors soultte fonction 824 | 9 000 000,00 |
| compte 211 500 terrains bâtis fonction 411 opération 0109 - bâtiments scolaires | 5 000 000,00 | | |
| compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 | 3 392 608,67 | compte 211 800 autres terrains fonction 824 | 3 392 608,67 |
| compte 676 100 différences sur réalisation fonction 01 | 5 607 391,33 | compte 192 000 différences sur réalisation fonction 01 | 5 607 391,33 |
| compte 674 100 subventions exceptionnelles fonction 824 opération 0096 | 10 500,00 | compte 211 800 autres terrains fonction 820 opération 0096 - réserves foncières hors logement social | 10 500,00 |
| compte 675 100 valeurs comptables des immobilisations cédées fonction 824 | - 10 500,00 | | |
| compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01 | 10 500,00 | | |

IV - Budgets annexes des eaux et de l'assainissement

Dans le cadre de la convention entre le SYTRAL et la communauté urbaine de Lyon, pour l'extension de la ligne de tramway à Saint Priest-Bel Air, il convient de prévoir les crédits pour la réalisation des travaux dont la charge incombe au SYTRAL. En assainissement, 680 kF sont nécessaires et en eau potable, 4,2 MF HT. Les dépenses hors taxes sont financées par le SYTRAL. La part récupérable de la TVA est de 686 kF (renvoi n° 39).

Exercice 2001 - décisions modificatives - budgets annexes des eaux et de l'assainissement (en F) - tableau n° 4 -

| Dépenses | | Recettes | |
|---|--------------|--|--------------|
| Imputations | Montant (F) | Imputations | Montant (F) |
| renvoi n° 39 | | | |
| budget des eaux | | | |
| compte 238 511 réseaux d'eau opération 0356 tramway | 4 186 000,00 | compte 131 820 subventions d'équipement opération 0356 tramway | 3 500 000,00 |
| | | compte 238 511 TVA réseaux d'eau opération 0356 tramway | 686 000,00 |

| | | | |
|---|------------|--|------------|
| compte 276 200 créances de TVA opération 0356 - tramway | 686 000,00 | compte 276 200 créances de TVA opération 0356 - tramway | 686 000,00 |
| budget de l'assainissement compte 238 510 réseaux d'assainissement opération 0356 - tramway | 680 000,00 | compte 131 820 subventions d'équipement opération 0356 - tramway | 680 000,00 |

V - Mouvements interbudgétaires

L'aménagement d'une aire de stationnement pour les gens du voyage dans la commune de Mions nécessite des travaux d'eau potable et d'assainissement dont le coût a été prévu dans le budget principal.

Il convient d'affecter les crédits nécessaires aux budgets concernés et de prévoir leur transfert pour la valeur hors taxes des dépenses. En tout, près de 500 kF HT sont nécessaires : 200 kF pour l'assainissement et 293 kF pour l'eau potable (renvoi n° 40).

Exercice 2001 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires (en F) - tableau n° 5 -

| Dépenses | | Recettes | |
|--|--------------|---|--------------|
| Imputations | Montant (F) | Imputations (F) | Montant (F) |
| renvoi n° 40 | | | |
| budget principal | | | |
| compte 231510 travaux de voirie fonction 824 opération 0451 aire d'accueil des gens du voyage | - 492 642,14 | | |
| compte 023 000 virement | - 492 642,14 | compte 021 000 virement | - 492 642,14 |
| compte 657 150 subvention d'équipement fonction 824 opération 0451 aire d'accueil des gens du voyage | 492 642,14 | | |
| budget des eaux | | | |
| compte 238 511 réseaux d'eau opération 0451 aire d'accueil des gens du voyage | 350 000,00 | compte 131 820 subventions d'équipement opération 0451 aire d'accueil des gens du voyage | 292 642,14 |
| | | compte 238 511 TVA réseaux d'eau opération 0451 aire d'accueil des gens du voyage | 57 357,86 |
| compte 276 200 créances de TVA opération 0451 aire d'accueil des gens du voyage | 57 357,86 | compte 276 200 créances de TVA opération 0451 aire d'accueil des gens du voyage | 57 357,86 |
| budget de l'assainissement | | | |
| compte 238 510 réseaux d'assainissement opération 0451 aire d'accueil des gens du voyage | 200 000,00 | compte 131 820 subventions d'équipement opération 0451 aire d'accueil des gens du voyage | 200 000,00 |

VI- Création de nouveaux comptes élémentaires

En raison de l'évolution de la nomenclature M 14 et de l'activité communautaire, il apparaît nécessaire de compléter la classification budgétaire par nature en créant les comptes suivants :

- pour les recettes :

.0 748 320 : fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle des grandes surfaces,
.0 732 800 : autres reversements de fiscalité (pour l'encaissement de la recette conventionnelle de taxe professionnelle) ;

- pour les dépenses :

.0 615 240 : entretien des bois et forêts,
.0 739 620 : dotation de solidarité communautaire (se substitue au compte 0 739 300) ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 20 octobre 1997, 8 juillet et 27 septembre 1999, 21 février, 8 juin, 30 octobre, 27 novembre et 18 décembre 2000, 22 janvier, 26 février et 27 mars 2001 ;

DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives ci-dessus et les mises à jour correspondantes des prévisions budgétaires par chapitre, comme suit :

| Chapitre | Dépenses (en F) | Recettes (en F) |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Budget principal - section de fonctionnement | 60 688 389,17 | 60 688 389,17 |
| 022 - dépenses imprévues de fonctionnement | 359 657,21 | |
| 023 - virement à la section d'investissement | 612 318,86 | |
| 011 - charges à caractère général | 4 538 512,94 | |
| 657 110 - subvention d'équipement à l'Etat | - 3 154 547,00 | |
| 657 130 - subvention d'équipement au Département | 1 434 547,00 | |
| 657 140 - subvention d'équipement aux Communes | - 407 055,94 | |
| 657 150 - subvention d'équipement aux groupements | 492 642,14 | |
| 657 170 - subvention d'équipement aux autres établissements publics | 7 000 000,00 | |
| 657 180 - subvention d'équipement aux autres organismes publics | - 2 939 650,00 | |
| 657 280 - subvention d'équipement aux autres organismes privés | 5 400 193,00 | |
| 657 340 - subvention de fonctionnement aux Communes | 192 746,00 | |
| 657 380 - subvention de fonctionnement aux autres organismes publics | 340 000,00 | |
| 657 480 - subvention de fonctionnement aux autres organismes privés | 100 000,00 | |
| 657 540 - fonds de concours aux Communes | 40,40 | |
| 657 570 - fonds de concours aux autres établissements publics | - 4 786,40 | |
| 67 - charges exceptionnelles | 46 723 770,96 | |
| 77 - produits exceptionnels | | 60 688 389,17 |
| Budget principal - section d'investissement | 601 259 928,63 | 601 259 928,63 |
| 020 000 - dépenses imprévues | 6 822 037,20 | |
| 021 000 - virement | | 612 318,86 |
| 10 - dotations | | 472 734 952,20 |
| 13 - subventions | 4 658 063,31 | - 6 578 327,00 |
| 16 - emprunts et dettes assimilés | 500 000 000,00 | |
| 19 - différence sur réalisation | 14 846 709,17 | 5 678 990,94 |
| 20 - immobilisations incorporelles | - 20 200,00 | |
| 21 - immobilisations corporelles | 10 404 997,15 | 35 578 802,01 |
| 23 - immobilisations en cours | 6 950 941,81 | 54 907 336,00 |
| 27 - autres immobilisations financières | 27 601 500,00 | 10 000 000,00 |

| | | |
|--|---------------------|---------------------|
| 458 100 - acquisitions foncières | 15 000 000,00 | 4 002 155,20 |
| 458 101 - parc des Hauteurs | | 149 500,00 |
| 458 107 - Poleymieux au Mont d'Or | 700 000,00 | |
| 458 207 - Poleymieux au Mont d'Or | | 700 000,00 |
| 458 115 - ENS - Lyon 7° | - 70 000,00 | |
| 458 123 - Rillieux la Pape - Velette 2 | 63 798,75 | 38 263,42 |
| 458 128 - DSU Vénissieux | 8 280,00 | |
| 458 142 - Vénissieux - Ublet | 780 000,00 | |
| 458 159 - ENSSIB | 500 000,00 | |
| 458 168 - tramway Vivier Merle | 8 500 000,00 | |
| 458 268 - tramway Vivier Merle | | 8 500 000,00 |
| 458 189 - Vaulx en Velin - Ecoin sous la Combe | 1 223 801,24 | |
| 458 289 - Vaulx en Velin - Ecoin sous la Combe | | - 518 063,00 |
| 458 194 - Lyon 3° - Moncey | - 780 000,00 | |
| 458 200 - acquisitions foncières | 4 000 000,00 | 15 000 000,00 |
| 458 125 - ENS Lyon 7° | 70 000,00 | |
| 458 282 - Vénissieux - Monmousseau | | 454 000,00 |
| Budget des eaux - section d'investissement | 5 279 357,86 | 5 279 357,86 |
| 13 - subventions d'équipement | | 3 792 642,14 |
| 23 - immobilisations en cours | 4 536 000,00 | 743 357,86 |
| 27 - autres immobilisations financières | 743 357,86 | 743 357,86 |
| Budget de l'assainissement - section d'investissement | 880 000,00 | 880 000,00 |
| 13 - subventions d'équipement | | 880 000,00 |
| 23 - immobilisations en cours | 880 000,00 | |

2° - Autorise la création des comptes élémentaires suivants :

- 0 748 320 : fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle des grandes surfaces,
- 0 732 800 : autres reversements de fiscalité (pour l'encaissement de la recette conventionnelle de taxe professionnelle),
- 0 615 240 : entretien des bois et forêts,
- 0 739 620 : dotation de solidarité communautaire (se substitue au compte 0 739 300).

3° - Modifie et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 100 000 F à l'ASCUL pour l'organisation du 21° tournoi inter-communautés,
- 2 434 547 F au département du Rhône pour le programme mixte de voirie 2000,
- 160 000 F à la ville de Saint Priest, pour la remise en état de voiries,
- 7 000 000 F à divers organismes publics, pour l'habitat adapté,
- 9 000 000 F à divers organismes privés, pour l'habitat adapté,
- 121 500 F aux copropriétés Alpes-Bellevue et Beauséjour, à titre d'aide à la gestion,
- 10 000 F au foyer Notre Dame des sans abris (DSU - Mions),
- 138 208 F à l'OPAC du Grand Lyon (DSU - Bron-Parilly),
- 111 807 F à la ville de Saint Fons (OPAH - opération vitrine),
- 440 000 F au Groupement d'intérêt professionnel (DSU - Vaulx en Velin),
- 320 000 F à la ville de Saint Fons (DSU - Saint Fons-Arsenal).

4° **Corrige** le délibéré des décisions modificatives du 27 mars 2001.

| Chapitre | Dépenses (en F) | Recettes (en F) |
|--|------------------------|------------------------|
| Budget de l'assainissement - investissement | 4 670 000,00 | 4 670 000,00 |
| 13 - subvention d'équipement | | 4 670 000,00 |
| 23 - immobilisations en cours | 670 000,00 | |
| 27 - créances | 4 000 000,00 | |

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,